

**COMMUNIQUE FINAL DE L'ATELIER DE CONCERTATION SUR LA GESTION DU
MASSIF FORESTIER DE MESSOK DJA DU 18 AU 19 NOVEMBRE 2019 OUESSO
DEPARTEMENT DE LA SANGHA**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Conservation et gestion participative de l'aire protégée de Messok-Dja et de sa périphérie », cofinancé par l'Union Européenne, WWF, PNUD, USFWS, Fondation Philanthropia et Fondation ARCUS, il s'est tenu du 18 au 19 novembre 2019, dans la salle de réunion de l'hôtel ONANGA à Ouessou, département de la Sangha, l'atelier de concertation sur la gestion du massif forestier de Messok-Dja.

Ont pris part à cet atelier, les représentants des administrations publiques, des ONG de conservation, de la société civile, des partenaires au développement, des communautés locales et populations autochtones, et des personnes ressources.

Quatre temps forts ont marqué cet atelier, à savoir :

- La cérémonie d'ouverture ;
- La mise en place des instances de l'atelier ;
- Le déroulement effectif des travaux ;
- La cérémonie de clôture.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions prononcées respectivement par:

- Monsieur **Accel Arnaud NDINGA MAKANDA**, Enseignant chercheur, Facilitateur de l'atelier ;
- Monsieur **Frédéric Lambert BOKANDZA-PACO**, Directeur Général de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées.

Dans son mot de circonstance, Monsieur **Accel Arnaud NDINGA MAKANDA**, après avoir rappelé le cadre dans lequel s'inscrit cet atelier, a souhaité le bienvenu aux participants.

Prenant la parole, Monsieur **Frédéric Lambert BOCKANDZA-PACO**, dans son mot d'ouverture a souhaité à tous, une chaleureuse et cordiale bienvenue. Il a ensuite remercié, tous les participants pour avoir répondu favorablement à l'invitation, en dépit de leurs multiples occupations, tout en leur souhaitant un agréable séjour à Ouessou.

Poursuivant son allocution, il a fait un bref aperçu sur l'historique du parcours qui a conduit le Gouvernement, à focaliser son attention sur ce massif forestier du Messok-Dja.

Ensuite, il a rappelé que la politique nationale de conservation des écosystèmes forestiers naturels, vise à ce qu'au moins un échantillon représentatif de chaque écosystème présent dans le pays, soit érigé en aire protégée, conformément à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi.

Pour clore son mot, il a exprimé ses sincères remerciements, ainsi que sa reconnaissance à l'endroit de tous les partenaires financiers, parmi lesquels figure en bonne place, le secrétariat Général de la CEEAC, l'Union Européenne qui, dans le cadre du Programme Régional ECOFAC 6, a accordé au Congo un financement conséquent pour soutenir le processus de gestion durable du massif forestier de Messok-Dja. Il a également adressé

ses remerciements à l'endroit de toutes les administrations publiques sœurs, qui ont répondu favorablement à l'invitation.

C'est sur ces mots de remerciements qu'il a déclaré ouverts, les travaux de l'atelier de réflexion sur une gestion inclusive du massif forestier de Messok-Dja.

Pour la bonne conduite des travaux, il a été mis en place des instances de l'atelier constituées ainsi qu'il suit :

Présidium :

- Président : **Frédéric Lambert BOCKANDZA-PACO**, Directeur Général de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP)
- 1^{er} Vice-Président : **Justin ASSOMOYI**, Directeur Général de la Promotion des Peuples Autochtones ;
- 2^e Vice-Président : **Rock Fortuné NGASSAKI**, Représentant du Préfet du département de la Sangha ;
- Rapporteur : Mme **Letycia NING-BALA**, Chef de Service du Contentieux et des Relations Publiques à l'ACFAP.

Secrétariat :

- Chef de secrétariat : **Freddy ELION MPAN**, Directeur de la Valorisation et du Marketing à l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées ;

Membres

- **Noël MALANDA**, Chef de Service des Parcs et Réserve à la Direction de la Faune et des Aires Protégées ;
- **Dieudonné Patrice Parfait EKOUTOUBA BOBOMELA**, Coordonnateur National ETIC ;
- **Justin Thierry BISSIKI-MOUGNABA**, Représentant de la société civile.

La facilitation de l'atelier a été assurée par monsieur **Accel Arnaud NDINGA MAKANDA**.

Après la mise en place des instances, s'en est suivi un tour de table qui a permis à chaque participant de se présenter.

Au cours de cet atelier, les travaux se sont déroulés en six (06) principales séquences, à savoir:

- les présentations et échanges ;
- la réflexion sur les attentes et les avis sur les recommandations en groupes du Consortium et Forest People Programme (FPP) ;
- les travaux en groupes, restitution en plénière ;
- la définition des prochaines étapes et mise en place d'un cadre d'échange et suivi ;
- la formulation des recommandations ;
- la lecture du communiqué final.

Les participants ont suivi successivement les présentations ci-après :

1. Présentation sur l'aperçu historique et la restitution des résultats du CLIP sur les communautés Locales et Peuples Autochtones (CLPA) en périphérie de Messok-Dja, par Monsieur **Sam NZIENGUI-KASSA**, Intérim Responsable du Programme ETIC ;
2. Présentation des résultats des consultations des communautés Locales et Peuples Autochtones en périphérie de Messok-Dja, par Monsieur **Martial DJINANG** du Consortium CLPA.

La deuxième série des exposés, qui a consisté à la présentation des recommandations formulées par le Consortium et FPP, a été présentée respectivement par monsieur **Martial DJINANG** et monsieur **Sam NZIENGUI-KASSA**, en l'absence des représentants de FPP.

Pour le travail en commission, les participants se sont répartis en six groupes de travail ci-dessous cités, pour examiner les attentes et donner leur avis en termes de gestion durable du massif de Messok-Dja. Il s'agit de :

- Groupe 1 : Communautés qui ont dit oui à l'initiative de création de l'aire protégée ;
- Groupe 2 : Communautés qui ont dit non à l'initiative de création de l'aire protégée ;
- Groupe 3 : Communautés qui ont dit oui mais avec conditions ;
- Groupe 4 : Administrations Publiques ;
- Groupe 5 : ONG de la société civile ;
- Groupe 6 : Sociétés forestières.

A l'issue de la restitution des travaux de groupes en plénière, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

1. Diligenter la réunion de concertation entre l'Administration forestière et les Sociétés forestières (SEFYD et SIFCO) en vue de redéfinir les nouvelles limites des UFA ainsi qu'avec l'Administration en charge des mines;
2. Poursuivre le processus CLIP, conformément aux textes réglementaires en vigueur en République du Congo et selon les textes juridiques internationaux dûment ratifiés par le Congo;
3. Actualiser et transmettre à l'Administration forestière pour validation des différents rapports des études de bases (écologiques, socioéconomiques, cartographiques, végétation et inventaires de la faune sauvage.) ;
4. Définir le type d'aire protégée avant la réunion de la commission de classement;
5. Prendre en compte les doléances des communautés locales et autochtones avant d'enclencher la procédure de classement ;
6. Enclencher la procédure de classement conformément aux textes réglementaires en vigueur en République du Congo ;

7. Programmer la réunion de la commission de classement du projet d'aire protégée du Massif Forestier de Messok-Dja en contresignant l'acte y relatif.

A la suite de l'examen et l'adoption des recommandations, une feuille de route a été élaborée et adoptée.

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur **Frédéric Lambert BOCKANDZA-PACO** qui, dans son discours de clôture, a félicité les participants pour les résultats auxquels ils sont parvenus après deux jours de travail laborieux, tout en leur souhaitant un bon retour dans leurs localités respectives avant de déclarer clos, les travaux de l'atelier de concertation sur la gestion de Messok-Dja.

Fait à Ouesso, le 19 novembre 2019

Les participants